



ANNEXES

Résultats budgétaires de l'exercice

20002 - LEZIGNAN CORBIERES

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 825 044,30	19 496 804,11	28 321 848,41
Titres de recette émis (b)	5 642 809,15	16 229 560,65	21 872 369,80
Réductions de titres (c)		71 898,78	71 898,78
Recettes nettes (d = b - c)	5 642 809,15	16 157 661,87	21 800 471,02
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 825 044,30	19 496 804,11	28 321 848,41
Mandats émis (f)	3 941 658,96	14 103 666,63	18 045 325,59
Annulations de mandats (g)		86 765,85	86 765,85
Dépenses nettes (h = f - g)	3 941 658,96	14 016 900,78	17 958 559,74
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 701 150,19	2 140 761,09	3 841 911,28
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20002 - LEZIGNAN CORBIERES

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-1 235 246,47		1 701 150,19		465 903,72
Fonctionnement	5 276 815,03	2 100 030,80	2 140 761,09		5 317 545,32
TOTAL I	4 041 568,56	2 100 030,80	3 841 911,28		5 783 449,04
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
36100-SERVICE ASSAINISSEMENT LEZIGNAN					
Investissement	106 407,98		-36 390,46		70 017,52
Fonctionnement	320 581,76	42 476,62	49 802,86		327 908,00
Sous-Total	426 989,74	42 476,62	13 412,40		397 925,52
36700-EAU POTABLE LEZIGNAN					
-					
Investissement	302 363,43		-188 874,25		113 489,18
Fonctionnement	430 232,65	19 269,43	463 450,43		874 413,65
Sous-Total	732 596,08	19 269,43	274 576,18		987 902,83
TOTAL III	1 159 585,82	61 746,05	287 988,58		1 385 828,35
TOTAL I + II + III	5 201 154,38	2 161 776,85	4 129 899,86		7 169 277,39

20002 - LEZIGNAN CORBIERES

Exercice 2024

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

WALLIER Ingrid (1018332922-0), Contrôleur des Finances Publiques 2ème classe

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **LEZIGNAN CORBIERES** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SUBIAS Robert (1013378103-0), CSC des Finances Publiques de 3ème catégorie

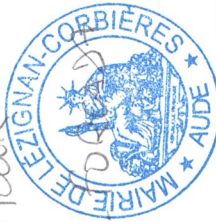
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **NARBONNE**, le **24/03/2025**

A , le

Lezignan Corbières
le 08/04/2025

le Maire



Budget : BUDGET PRINCIPAL
Exercice : 2024
Section : INVESTISSEMENT

ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	ENGAGE	HT/TTC	GESTION	SERV	ANTENNE
AD24-00263P	DSIL SOLDE SUBVENTION TOITURE MISTRAL	212	1321	234	ETAT	48 065.79	TTC		STA	MIST
AD24-00262P	DSIL SOLDE SUBVENTION POINT RESTAURATION SCOLAIRE DAU	281	1321	254	ETAT	13 596.01	TTC		STA	DAUDET
AD24-00308P	SOLDE SUBVENTION RENOVATION PISCINE	323	1321	223	AGENCE DE L EAU	70 151.00	TTC		RESS	JARD
AD24-00309P	SOLDE SUBVENTION REHABILITATION RIVIERE JARDIN PUBLIC	511	1321	254	AGENCE DE L EAU	28 020.00	TTC		RESS	JARD
AD24-00310P	SOLDE SUBVENTION DETR RIVIERE	511	1321	254	ETAT	8 310.00	TTC		RESS	JARD
AD24-00311P	SOLDE SUBVENTION DEPT RIVIERE	511	1323	254	DEPARTEMENT DE L AUD	7 170.00	TTC		RESS	JARD
TOTAL						175 312.80	TTC			

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 01 DE L'EXERCICE : 2024 VERS L'EXERCICE 2025 EN INVESTISSEMENT
Report de Cr dit

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Op�ration	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libell�	Etape	Montant
2025	2031	510	252		STA	BLA	D	ETUDES DEMOLITION IMMEUBLE BLACHER / SINISTR	RCCE	840.00
2025	2031	845	255		STA	COURSREP	D	MOE AMENAGEMENT COURS REPUBLIQUE / URBAINE E	RCCE	4 820.59
2025	2031	845	255		STA	COURSREP	D	MOE AMENAGEMENT COURS REPUBLIQUE / VRD	RCCE	24 975.15
2025	2031	11	254		STA		D	REAMENAGEMENT BAT. PERUCHO EN BUREAU DE POLI	RCCE	22 589.28
2025	2031	845	255		STA	COURSREP	D	AVENANT 1 MOE AMENAGEMENT COURS REPUBLIQUE	RCCE	8 423.81
2025	2031	845	255		STA	COURSREP	D	AVENANT 1 MOE AMENAGEMENT COURS REPUBLIQUE	RCCE	2 164.60
2025	2031	845	255		STA	COURSREP	D	AVENANT 1 MOE AMENAGEMENT COURS REPUBLIQUE	RCCE	8 874.72
2025	2031	845	255		STA	COURSREP	D	ETUDE SUR SOUCHES PLATANES COUPES / COURS RE	RCCE	3 780.00
2025	21318	11	254		STA		D	ANNONCES AMENAGEMENT LOCALX POUR LA POLICE M	RCCE	803.87
2025	2031	510	252		STA	BLA	D	MISSION SPS 3 - DEMOLITION IMMEUBLE BLACHER	RCCE	630.00
2025	2031	11	254		STA		D	MISSION SPS 2 - AMENAGEMENT POSTE DE POLICE	RCCE	3 150.00
2025	2031	845	255		STA	COURSREP	D	MISSION SPS NIVEAU 2 - TRAVAUX AMENAGEMENT C	RCCE	2 310.00
2025	21318	510	252		STA	BLA	D	D�MOLITION B�TIMENT RUE ARAGO - AVENANT 1	RCCE	57 391.91
2025	21318	510	252		STA	BLA	D	SOUS TRAITANCE MKF CONSTRUCTION - DEMOL � IMM	RCCE	15 000.00
2025	21318	510	252		STA	BLA	D	TVA SST - DEMOL � IMMEUBLE BLACHER	RCCE	4 500.00
2025	2151	845	255		STA	COURSREP	D	LOT 1 TERRASSEMENT COURS REPUBLIQUE	RCCE	488 768.70
2025	2151	845	255		STA	COURSREP	D	TVA SST COLAS RESEAUX HUMIDES LOT 2	RCCE	900.00
2025	2151	845	255		STA	COURSREP	D	LOT 2 RESEAUX HUMIDES	RCCE	78 251.38
2025	2151	845	255		STA	COURSREP	D	SST - LOT 2 RESEAUX HUMIDES COURS REP	RCCE	4 500.00
2025	2151	845	255		STA	COURSREP	D	LOT 3 ESPACES VERTS ET MOBILIERS COURS REP	RCCE	214 224.29

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 01 DE L'EXERCICE : 2024 VERS L'EXERCICE 2025 EN INVESTISSEMENT

Report de Cr dit

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Op�ration	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libell�	Etape	Montant
2025	2151	845	255		STA	COURSREP	D	LOT 4 RESEAUX SEC COURS REP	RCCE	264 858.60
2025	2031	11	254		STA		D	REAMENAGEMENT BAT. PERUCHO EN BUREAU DE POLI	RCCE	13 266.72
									TOTAL	1 225 023.62



TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 01 DE L'EXERCICE : 2024 VERS L'EXERCICE 2025 EN INVESTISSEMENT
Engagements reportés sur 2025 sans IB

Exercice	Nature	Sous- Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/ Rec	Libellé	Engagement	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2025	20422	552	257		SG		D	DOSSIER 05/2023 FACADES 6 BD FERDINAND BUISS	AD23-00143S	1 043.00	0.00	1 043.00
2025	20422	552	257		SG		D	DOSSIER 07/2023 FACADES 4 RUE DE LA RÉSISTAN	AD23-00236S	2 017.00	0.00	2 017.00
2025	20422	552	257		SG		D	DOSSIER 08/2023 FACADES 15 RUE DES MUGUETS	AD23-00237S	2 269.00	0.00	2 269.00
2025	2051	020	211		RESS	HDV	D	70 LICENCE OFFICES 365	AD23-00310S	1 570.44	314.09	1 884.53
2025	21838	020	211		STA	HDV	D	SERVEUR / HV	AD23-00311S	1 275.00	255.00	1 530.00
2025	20422	552	257		SG		D	DOSSIER FACADES 11/2023 TX	AD24-00110S	1 935.00	0.00	1 935.00
2025	20422	552	257		SG		D	DOSSIER FACADES 10/2023 TX	AD24-00111S	2 268.00	0.00	2 268.00
2025	20422	552	257		SG		D	DOSSIER FAÇADES 03/2024 14 BD FERDINAND BUIS	AD24-00150S	1 605.00	0.00	1 605.00
2025	20422	552	257		SG		D	DOSSIER FACADES 04/2024 8 RUE DE STRASBOURG	AD24-00189S	495.00	0.00	495.00
2025	21841	212	234		STA	MIST	D	MISTRAL - MOBILIER / TABLES	AD24-00192S	1 590.00	318.00	1 908.00
2025	20422	01	252		SG		D	AIDE A L"INSTALLATION 1ER VST DELO 2024-067	AD24-00236S	1 500.00	0.00	1 500.00
2025	20422	01	252		SG		D	AIDE A L"INSTALLATION 1ER VST DELO 2024-067	AD24-00237S	1 500.00	0.00	1 500.00
2025	20422	552	257		SG		D	DOSSIER FAÇADES 04/2024 9 AVENUE CHARLES CR	AD24-00238S	1 910.00	0.00	1 910.00
2025	20422	01	252		SG		D	AIDE INSTALLATION COMMERCE	AD24-00248S	1 500.00	0.00	1 500.00
2025	20422	01	252		SG		D	AIDE INSTALLATION COMMERCE	AD24-00249S	1 500.00	0.00	1 500.00
2025	20422	01	252		SG		D	AIDE INSTALLATION COMMERCE	AD24-00250S	1 500.00	0.00	1 500.00
2025	20422	01	252		SG		D	AIDE INSTALLATION COMMERCE	AD24-00251S	1 500.00	0.00	1 500.00
2025	20422	552	257		SG		D	DOSSIER 1/2024 FAÇADES 6 RUE DU 24 FEVRIER	AD24-00256S	6 264.00	0.00	6 264.00
2025	2051	020	211		STA		D	DE20241003-01CP INTEGRATION DONNEES EDIGEO /	AD24-00265S	790.00	158.00	948.00
2025	2031	510	252		STA		D	MISSION AMO / AMENAGEMENT BATIMENTS COEUR DE	SA22-00174S	2 478.00	495.60	2 973.60

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 01 DE L'EXERCICE : 2024 VERS L'EXERCICE 2025 EN INVESTISSEMENT

Engagements reportés sur 2025 sans IB

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Engagement	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2025	21312	211	234		STA	DOLTO	D	MOE CREATION PREAU ECOLE DOLTO	SA23-00015S	2 300.00	460.00	2 760.00
2025	2031	510	212		STA		D	ETUDE FAUNE FLORE - TERRAIN DISTELLERIE	SA23-00042S	4 160.00	832.00	4 992.00
2025	21318	281	254		STA	DAUDET	D	DAUDET CANTINE - CONTROLE TECHNIQUE AVANT TR	SA23-00074S	1 950.00	390.00	2 340.00
2025	21318	510	254		STA		D	PONCAGE GOUTELETTE / LES AMANDIERS	SA23-00111S	1 730.00	346.00	2 076.00
2025	2031	020	254		STA	EGLI	D	MO AMENAGEMENT JARDIN DE L"EGLISE - PERMIS	SA23-00124S	5 260.00	1 052.00	6 312.00
2025	2031	020	254		STA	EGLI	D	MO AMENAGEMENT JARDIN DE L"EGLISE - PERMIS	SA23-00125S	880.00	176.00	1 056.00
2025	2031	845	255		STA		D	MO AMENAGEMENT PLACE DU 1ER MAI - PERMIS AME	SA23-00126S	2 758.00	551.60	3 309.60
2025	2031	845	255		STA		D	MO AMENAGEMENT PLACE DU 1ER MAI - PERMIS AME	SA23-00127S	4 118.00	823.60	4 941.60
2025	2031	845	255		STA		D	MO AMENAGEMENT PLACE DU 1ER MAI - PERMIS AME	SA23-00128S	510.00	102.00	612.00
2025	21318	510	254		STA	ATEL	D	MISE EN PLACE INVERSEUR / ATELIER	SA24-00001S	12 730.00	2 546.00	15 276.00
2025	2151	845	255		STA	PASTEUR	D	REHABILITATION SANS TRANCHEE / RESEAU COLLEC	SA24-00003S	22 559.80	4 511.96	27 071.76
2025	2031	845	255		STA	PASTEUR	D	DIAGNOSTIC RESEAU COLLECTE RESEAU EP BOULEVA	SA24-00004S	567.00	113.40	680.40
2025	21318	510	254		STA		D	MODIFICATION ALIMENTATION ELECTRIQUE - BATIM	SA24-00015S	7 195.07	1 439.01	8 634.08
2025	21318	510	254		STA	ATEL	D	MODIFICATION BRANCHEMENT ELECTRIQUE / ATELIE	SA24-00047S	3 400.29	680.06	4 080.35
2025	2151	512	255		STA		D	BLOC ECLAIRAGE PUBLIC POLE EDUCATIF	SA24-00052S	4 320.00	864.00	5 184.00
2025	2152	845	246		CTM		D	SIGNALISATION PORTIQUE / BARRIERE	SA24-00060S	14 820.00	2 964.00	17 784.00
2025	21318	510	254		STA	HDV	D	DIAGNOSTIC AMIANTE - TRAVAUX OUVERTURE PORTE	SA24-00075S	1 200.00	240.00	1 440.00
2025	2031	211	234		STA	DAUDET	D	MO REFLECTION RESEAUX ENTERRES CHAUFFAGE ECOL	SA24-00082S	1 400.00	280.00	1 680.00
2025	2151	845	255		STA		D	DE280623 REPARATIONS SKATE PARK	SA24-00086S	15 415.00	3 083.00	18 498.00
2025	2151	512	255		CTM		D	2 CANDELABRES / RUE DES ROMAINS	SA24-00094S	3 600.00	720.00	4 320.00

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 01 DE L'EXERCICE : 2024 VERS L'EXERCICE 2025 EN INVESTISSEMENT

Engagements reportés sur 2025 sans IB

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Engagement	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2025	2031	510	252		STA		D	ETUDE SUR LES LOGEMENTS DES JEUNES SUR LEZIG	SA24-00098S	12 500.00	2 500.00	15 000.00
2025	2158	511	211		STA	EVERT	D	NETTOYEUR HP 150 BARS / SERVICE ESPACE VERTS	SA24-00111S	208.33	41.86	249.99
2025	2031	510	254		STA		D	MISSION AMO CONSULTATION DÉSIGNATION CAB. ÉT	SA24-00118S	1 250.00	250.00	1 500.00
2025	21318	510	254		STA		D	TRAVAUX MUR DE CLOTURE LOCAUX ACCA AD 77	SA24-00125S	750.00	150.00	900.00
2025	2151	845	255		STA	TOURNEDOS	D	TRAVAUX ELECTRIQUES / ENLEVEMENT BRANCHEMENT	SA24-00137S	23 642.54	4 728.51	28 371.05
2025	21318	314	254		STA	GIB	D	REFECTION TOITURE ESPACE GIBERT / AFFACTURAG	SA24-00141S	9 550.30	1 910.06	11 460.36
2025	2031	510	254		STA		D	MO RENOVATION FACADES LE 79	SA24-00146S	14 000.00	2 800.00	16 800.00
2025	2031	510	254		STA	HDV	D	MO - RENOVATION FACADES HDV	SA24-00147S	8 000.00	1 600.00	9 600.00
2025	2151	845	255		STA		D	RACCORDEMENT ELECTRIQUE MASON COMPLEXE DE G	SA24-00151S	9 185.40	1 837.08	11 022.48
2025	2031	845	255		STA		D	BORNAGE AMIABLE PARCELLE AL779	SA24-00167S	1 550.00	310.00	1 860.00
2025	2031	845	255		STA		D	MISSION DE DELIMITATION OUVRAGE PUBLIC / RUE	SA24-00168S	2 000.00	400.00	2 400.00
2025	21828	020	211		STA		D	CAMION NACELLE	SA24-00169S	97 076.83	19 415.36	116 492.19
2025	2151	845	255		STA		D	AMENAGEMENT RUE GUYNEMER BDC 14	SA24-00193S	21 195.00	4 239.00	25 434.00
2025	2151	845	255		CTM		D	TERRASSEMENT CHEMIN PITONNIER - RUE ARISTIDE	SA24-00203S	9 589.50	1 917.90	11 507.40
2025	2151	512	255		CTM		D	IMPLANTATION POTEAU ELECTRIQUE BOIS / STADE	SA24-00228S	990.00	198.00	1 188.00
2025	2031	510	254		STA	JARD	D	MISSION MOE PROJET PLANTATION ARBRES / JARDI	SA24-00241S	15 957.00	3 191.40	19 148.40
2025	21318	025	254		STA	CIM	D	FAUX PLAFOND - REAMENAGEMENT ANCIENNE MORGUE	SA24-00242S	3 090.00	618.00	3 708.00
2025	21318	025	254		STA	CIM	D	TRAVAUX MACONNERIE - ANCIENNE MORGUE	SA24-00243S	6 450.35	1 290.07	7 740.42
2025	2031	845	255		STA		D	MISSION D'ETUDES ET AVANT PROJET AMENAGEMENT	SA24-00244S	3 500.00	700.00	4 200.00
2025	2188	028	211		STA		D	PODIUM AVEC RACK DE STOCKAGE 7.2X7.2 M	SA24-00248S	11 470.00	2 294.00	13 764.00

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 01 DE L'EXERCICE : 2024 VERS L'EXERCICE 2025 EN INVESTISSEMENT
Engagements reportés sur 2025 sans IB

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Engagement	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
2025	21318	020	254		STA	EGLI	D	TRAVAUX ELECTRIFICATION CLOCHES EGLISE	SA24-00295S	6 690.20	1 338.04	8 028.24
2025	2158	845	255		STA	FAMI	D	RACCORDEMENT JARDINS FAMILIAUX	SA24-00281S	1 382.40	276.48	1 658.88
2025	2151	845	255		STA		D	D24-10-004 ARROSAGE AUTOMATIQUE JARDINIERES	SA24-00283S	2 952.60	590.52	3 543.12
2025	2151	511	239		STA		D	DE 18/10/2024 2 BARRIERES 5 M	SA24-00285S	2 025.18	405.04	2 430.22
2025	2031	845	255		STA		D	ETUDE REGULATION CARREFOUR ALBERT 1ER / AV W	SA24-00286S	4 850.00	970.00	5 820.00
2025	2188	314	211		STA		D	BDC 4 DEFIBRILLATEUR ESPACE GIBERT	SA24-00288S	1 826.00	365.20	2 191.20
2025	2188	281	211		STA	DAUDET	D	BDC 3 DEFIBRILLATEUR ESPACE GIBERT	SA24-00289S	1 601.00	320.20	1 921.20
2025	2151	845	255		CTM		D	MUR SOUTÈNEMENT	SA24-00290S	6 019.00	1 203.80	7 222.80
2025	2031	845	255		STA		D	Diagnostic Parc Victor Hugo	ST23120601S	3 410.00	682.00	4 092.00
2025	2151	845	255		CTM		D	Divers travaux ville	ST24011301S	6 535.83	1 307.17	7 843.00
2025	2151	512	255		STA		D	Commande luminaire pour relamping et stock	ST24072801S	22 570.80	4 514.16	27 084.96
2025	2151	512	255		CTM		D	Remplacement lampadaire photovoltaïque HS Ave	ST24078001S	1 395.00	279.00	1 674.00
2025	2151	512	255		STA		D	Commande mâts éclairage public stock	ST24091501S	8 754.00	1 750.80	10 504.80
2025	2151	845	255		CTM		D	Création grille avaloir 31 rue Baudin	ST24092101S	2 786.00	557.20	3 343.20
									TOTAL	472 135.86	88 665.97	560 801.83



VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT À LA SUITE DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
2024 SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 32	Date de la convocation : 28 mars 2025
---	--	---------------------------	--

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à 18 heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est rassemblé au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire, Gérard FORCADA.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, M. Guy VIVÈS, Mme Bérengère LÉCÉA, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Bernard FUMET, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Sylvie FUMET, Mme Martine JAFFUS, M. Thierry CAUMEIL, Mme Sophie BIRKENER, M. Rémi PÉNAVAIRE, M. Thierry DENARD, Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON, Mme Valérie FERRET, Mme Mireille SANTINI, Mme Ginette BARRAU-FERRET, Mme Béatrice ARNAUD, Mme Marion FORATO

Étaient absents :

Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Dominique JOLIS, M. Laurent ROUGÉ, M. Didier JULIAN, Mme Virginie JULIAN, M. Freddy NOLOT, M. Fabrice CASTELEYN, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Avaient donné mandat :

Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ à Mme Christine BÉNET, M. Dominique JOLIS à M. Michel MASUYER, M. Didier JULIAN à M. Guy VIVÈS, Mme Virginie JULIAN à Mme Sylvie DANRÉ, M. Freddy NOLOT à M. Thierry DENARD, M. Fabrice CASTELEYN à M. Gérard FORCADA, Mme Marie-Claude MARTINEZ à Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Guy VIVÈS

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

Vu les articles L. 1612-12 à L. 1612-14, et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le compte administratif 2024 Budget principal,

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, à la suite du vote du Compte administratif 2024, le Conseil municipal doit procéder à l'affectation du résultat en vue des reprises sur le Budget principal 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	2023		2024	2024		
INVEST	-1 235 246,47		1 701 150,19	D 1 225 023,62 R 175 312,80	-1 049 710,82	-583 807,10
FONCT	3 176 784,23		2 140 761,09	D R		5 317 545,32

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	2024	5317 545,32 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		583 807,10 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		4733 738,22 €

Il est demandé au Conseil municipal de voter l'affectation du résultat selon les données exposées ci-dessus.

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Approuve à la majorité**

Par 22 voix pour (de M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Mme Bérengère LÉCÉA, M. Guy VIVÈS, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Dominique JOLIS, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Martine JAFFUS, M. Thierry CAUMEIL, M. Didier JULIAN, Mme Virginie JULIAN, Mme Mireille SANTINI du groupe « Un autre Lézignan, oui c'est possible », de Mme Valérie FERRET, M. Fabrice CASTELEYN et Mme Ginette BARRAU-FERRET sans étiquette), et par 10 voix contre (de M. Bernard FUMET, Mme Sylvie FUMET et Mme Sophie BIRKENER du groupe « Lézignanais de cœur », de M. Freddy NOLOT, M. Rémi PÉNAVAIRE, M. Thierry DENARD, Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON, Mme Béatrice ARNAUD, Mme Marie-Claude MARTINEZ et Mme Marion FORATO du groupe « Expérience et progrès pour Lézignan »)

Et décide de procéder à l'affectation du résultat à la suite du vote du compte administratif 2024 sur le Budget principal selon les données du tableau ci-dessus.

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que M. le Président,

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard FORCADA

Le secrétaire de séance,
Guy VIVÈS

VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

<u>OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025 – ANNEXES</u>			
Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 25	Nombre de votants : 32	Date de la convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à 18 heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est réuni au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire, Gérard FORCADA.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, M. Guy VIVÈS, Mme Bérengère LÉCÉA, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Bernard FUMET, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Sylvie FUMET, Mme Martine JAFFUS, M. Thierry CAUMEIL, Mme Sophie BIRKENER, M. Rémi PÉNAVAIRE, M. Thierry DENARD, Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON, Mme Valérie FERRET, Mme Mireille SANTINI, Mme Ginette BARRAU-FERRET, Mme Béatrice ARNAUD, Mme Marion FORATO

Étaient absents :

Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Dominique JOLIS, M. Laurent ROUGÉ, M. Didier JULIAN, Mme Virginie JULIAN, M. Freddy NOLOT, M. Fabrice CASTELEYN, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Avaient donné mandat :

Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ à Mme Christine BÉNET, M. Dominique JOLIS à M. Michel MASUYER, M. Didier JULIAN à M. Guy VIVÈS, Mme Virginie JULIAN à Mme Sylvie DANRÉ, M. Freddy NOLOT à M. Thierry DENARD, M. Fabrice CASTELEYN à M. Gérard FORCADA, Mme Marie-Claude MARTINEZ à Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Guy VIVÈS

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

Vu l'article 1609 nonies C du Code Générale des Impôts ;
Vu l'article 1636 B sexies du Code Générale des Impôts ;
Vu l'état 1259 COM transmis par la Direction Générale des Finances Publiques notifiant les bases fiscales prévisionnelles des taux d'imposition de 2025 concernant les taxes foncières communiquées ;

Selon le Code général des impôts, l'assemblée délibérante doit voter des taux de fiscalité lors de chaque exercice comptable.

La Direction Générale des Finances Publiques notifie les bases fiscales prévisionnelles (état fiscal 1259 COM).

Compte tenu de la réforme fiscale, art. 16 de la loi de finance 2020 (fusion des parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en compensation de la perte de la taxe d'habitation) ; du fait que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est arrivée à son terme en 2023 ;

Compte tenu du fait qu'à la suite de l'achèvement de cette réforme et qu'à compter de l'exercice 2023, les collectivités sont tenues de voter à nouveau le taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THrs) ;

Il est proposé au Conseil municipal de confirmer le maintien des taux d'imposition qui étaient applicables en 2024 durant l'année 2025, d'intégrer le taux de THrs et de voter, à l'identique, les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2025 :

TFB : 61,19 %

TFNB : 93,97 %

THrs : 13,89 %

Le produit prévisionnel attendu des impôts locaux serait de 8 755 513 euros après application du coefficient correcteur, soit :

Base TFB : 8 359 778 euros

Base TFNB : 195 927 euros

Base THrs : 199 808 euros

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver les taux d'imposition applicables en 2025 qui s'établissent de la manière suivante :

TFB : 61,19 %

TFNB : 93,97 %

THrs : 13,89 %

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Approuve à l'unanimité**

Et décide d'approuver les taux d'imposition applicables en 2025 tels que définis ci-dessus.

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que M. le Président,

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire
Gérard FORCADA

Le secrétaire de séance
Guy VIVÈS



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS				2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte c. Locaux industriels d. Logements sociaux				Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes	
				a. Par le conseil municipal			
				b. Par la loi			
				Taxe foncière non bâtie :			
				a. Par le conseil municipal			
Taxe foncière non bâtie				a. Par la loi (terres agricoles)		33	
Taxe d'habitation :				b. Par la loi (autres)		28 603	
a. Dotation pour perte de THLV				Cotisation foncière des entreprises			
b. Mayotte				a. Par le conseil municipal			
				b. Par la loi			
Cotisation foncière des entreprises :				3. BASES DE TAXE D'HABITATION			
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire				a. Résidences secondaires et assimilées		948 200	
b. Base minimum				b. Logements vacants soumis à la THLV		490 300	
c. Locaux industriels				c. Bases dégrévées hors locaux vacants		133 489	
d. Autres allocations				d. Bases dégrévées locaux vacants		301 497	
				e. Bases dégrévées majo THS			

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021) et à la compensation pour perte de base et de produit de TFPB (article 138 de la loi de finances pour 2024).

Les articles 41 de la loi n° 2021-1900 de finances initiale pour 2022 et 11 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 ont modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux de TH 2017*.....	11 640 107	x	13,89	=	1 616 811
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	8 813				
*Taux de TH de 2017 de la commune et, le cas échéant, des syndicats					
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					468 825
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					7 558
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					2 093 194

A

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....	3 630 312
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....	8 238
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....	3 638 550

B

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	3 651 927	+	3 630 312	=	7 282 239
--	-----------	---	-----------	---	-----------

C

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...

	2 093 194	A	–	3 638 550	B	=	-1 545 356	D
--	-----------	---	---	-----------	---	---	------------	---

Si D > 0 et E > 1, la commune est sous-compensée.
Si D < 0 et E < 1, la commune est sur-compensée.

Coefficient correcteur = $1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}}$ = 1 +

	-1 545 356	D		0,787791	E
	7 282 239	C			

Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

D

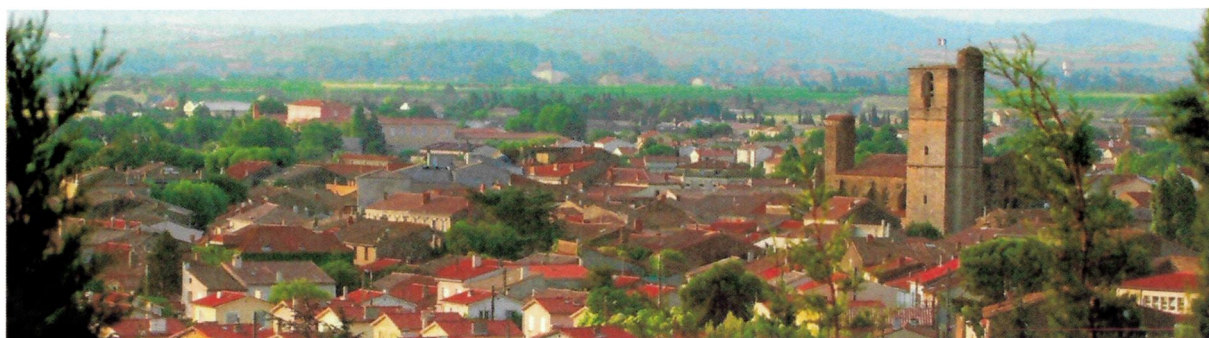


NOTE DE SYNTHÈSE JOINTE AUX BUDGETS PRIMITIFS 2025

Article L 2312-1 du CGCT

Présentation au Conseil Municipal du 15 avril 2025

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, la présente note de synthèse doit être annexée aux budgets primitifs.



SOMMAIRE :

I. Préalable

II. Structure d'un budget communal

III. Proposition de vote des budgets primitifs 2025

1. Préambule
2. Proposition de vote du budget primitif 2025 - Budget principal
3. Proposition de vote du budget primitif 2025 - Budget annexe eau potable
4. Proposition de vote du budget primitif 2025 - Budget annexe assainissement

I. PREALABLE

Cette note présente de manière synthétique les budgets primitifs de la commune et est annexée auxdits budgets en sus de la délibération prise par le conseil municipal.

Elle se conforme à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.»

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

II. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées notamment par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes réelles de fonctionnement correspondent principalement aux dotations versées par l'Etat, aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, ALAE, garderies, études, navettes scolaires, piscine municipale, droits de place...).

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville :

- Les dépenses réelles de cette section impactent durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.

- Les recettes réelles d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

III. PROPOSITION DE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

1. Préambule

En tenant compte de la situation économique actuelle en France et plus précisément ici, à Lézignan-Corbières, c'est avec attention et une énergie positive que ces Budgets Primitifs pour 2025 ont été préparés. Dans l'idée que l'économie française continue de se stabiliser, notamment grâce à un ralentissement de l'inflation observé en 2024, la Ville veut saisir cette opportunité pour poursuivre son action à destination de ses administrés et réaliser ses projets importants.

Dans ce contexte économique, au cours de l'exercice 2025, il sera essentiel de garder la maîtrise nos dépenses habituelles.

Cependant, notre Ville prévoit de poursuivre sa politique d'investissement tournée vers l'avenir.

Enfin, il est important de préciser que la Ville ne prévoit pas d'augmenter les impôts. Ils resteront au même niveau, malgré les nombreux projets d'investissement pour cette année 2025.

2. PROPOSITION DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

2.1. SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

En €	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	19 268 167.22	19 268 167.22
SECTION D'INVESTISSEMENT	8 053 884.43	8 053 884.43
TOTALISATION DU BUDGET	27 322 051.65	27 322 051.65

2.2. PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 19 268 167.22 €, incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

2.2.1. Dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025
Dépenses réelles	12 329 182.17	13 398 370.96
011 - Charges à caractère général	3 753 511.91	3 846 130.00
012 - Charges de personnel	6 543 821.82	7 095 000.00
014 - Atténuations de charges	13 654.00	50 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	1 659 439.34	2 044 120.76
66 - Intérêts de la dette	286 255.10	288 241.00
67 - Charges exceptionnelles	5 000.00	5 000.00
68 - Charges dotations provisions	67 500.00	69 879.20
Dépenses d'ordre	1 692 200.56	5 869 796.26
042 - Opérations d'ordre entre section	1 692 200.56	414 420.88
023 - Virement à la section d'investissement	0	5 455 375.38
Total des dépenses de fonctionnement	14 021 382.73	19 268 167.22

Les prévisions budgétaires de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 37.42 % par rapport au compte administratif 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général (fournitures, énergies, assurances, prestations de services, frais de maintenance, achats repas cantine, etc.) : 3 846 130.00 € soit + 92k€ (+2,47%).

Principales évolutions / prises de position par rapport à 2024 :

- Malgré les baisses annoncées sur certaines formes d'énergies, il a été fait le choix de maintenir un positionnement de masses financières conséquentes sur certains postes comptables afin de, compte tenu du contexte international, faire face à certaines augmentations.
- Selon l'INSEE, l'inflation française devrait se situer aux alentours de 1.7 % en 2025. Aussi, cette donnée a également été prise en compte pour la fixation du niveau des différents postes.
- Conséquences de l'instabilité mondiale tant au niveau politique qu'économique ;
- Une volonté de continuer à fournir des services tels que la mise à disposition des bâtiments communaux aux associations ou la conservation de l'ouverture de la piscine municipale sur la période estivale.